



Vous êtes Agriculteur ou Professionnel, téléchargez l'application **Agence Pro** Groupama Loire Bretagne

- Disposez d'un annuaire personnalisé de proximité pour contacter votre Chargé(e) de clientèle ou l'agence pro en toutes circonstances, selon vos besoins : demande de rendez-vous conseils, assistance, annuaires...
- Accédez directement à des services de conseil et d'information ainsi qu'à nos fiches techniques de prévention.

→ Toujours là pour vous accompagner en cas de sinistre

En cas de sinistre important, vous êtes accompagné(e) dans les plus brefs délais

La garantie Fiscal Expert vous propose d'aller plus loin dans votre accompagnement suite à un sinistre majeur survenant sur un bâtiment d'exploitation.

Cette garantie comprend l'intervention d'un expert qui se déplace sur votre exploitation afin d'analyser votre situation et de déterminer l'existence éventuelle d'un surcoût fiscal et/ou social lié au règlement d'un sinistre. Dans un second temps, si l'expertise a révélé l'existence d'un surcoût, la garantie prévoit le versement d'une indemnisation complémentaire (Garantie soumise à conditions. Renseignez-vous auprès de votre chargé(e) de clientèle).

Une prise en charge de votre véhicule en moins d'1 heure.

En cas d'accident, de panne ou de vol de votre véhicule, nous prenons en charge votre voiture et nous vous prêtons un véhicule de remplacement (Les services d'assistance sont mis en œuvre par Mutuaide, 8/14 avenue des Frères Lumière-94368 BRY SUR MARNE).

Une réparation de votre pare-brise sans vous déplacer.

Dans le cadre des services proposés à ses sociétaires agriculteurs, Groupama propose un service gratuit et innovant de réparation de vitrage de vos tracteurs sur le lieu de votre choix : exploitation, domicile... et les réparations sont garanties 2 ans.

Avec 98% de clients satisfaits, découvrez comment utiliser ce service simple comme un coup de fil ! (Garantie soumise à conditions. Renseignez-vous auprès de votre chargé(e) de clientèle).

→ Toujours là pour récompenser votre confiance

- Avec Groupama Santé Active, dès la 3^{ème} année d'adhésion, les plafonds dentaires sont supprimés.
- Vos garanties invalidité, incapacité et décès sont maintenues pendant toute la durée de votre activité professionnelle (En application de l'article 6 de la Loi Evin, après une période probatoire de deux ans chez un même assureur, les garanties invalidité, incapacité et décès sont maintenues jusqu'au départ à la retraite).

**Le dépliant AVANTAGES
est disponible en agence auprès
de votre conseiller Groupama**

